



Service Direction
Tél. : 04 77 43 92 95

Comité Syndical du SIEL-TE Loire

Séance du 14 décembre 2020

Projet de compte-rendu de la Réunion

SOMMAIRE

I.	POINT D'ACTUALITE.....	3
II.	ORDRE DU JOUR.....	3
	1. - Modalités de réunion à distance du Comité Syndical	3
	2. - Approbation du compte rendu du comite du 27 juillet 2020	3
	3. - Désignation d'un 8 ^{ème} Vice-Président.....	3
	4. - Adhésion du Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (SEEDR) au SIEL-TE Loire	3
	5. - Rapport d'orientations budgétaires 2021.....	3
	6. - Décision modificative n°1 Budget installations énergétiques	7
	7. - Contractualisation des emprunts et des lignes de trésorerie.....	7
	8. - Modification du tableau des effectifs	7
	9. - Affermage de service public fibre optique - THD42 - Avenant 10.....	8
	10. - Rapports de gestion SEM SOLEIL et SPL OSER	8
	11. - SEM SOLEIL- Evolution du mode d'administration	8
III.	INFORMATION GENERALE.....	8
	a) France Relance	8
	b) Synthèse des comptes-rendus des réunions du Bureau du 18 septembre et 16 novembre 2020.....	9
IV.	QUESTIONS DIVERSES	10

Le 14 décembre 2020, à 17h00, s'est réuni, à Saint-Priest-en-Jarez en visioconférence, le Comité Syndical du SIEL Territoire d'Énergie Loire, sous la présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE.

M. Henri BONADA, Commune de Pinay, est désigné Secrétaire de séance.

I. POINT D'ACTUALITE

Mme la Présidente débute ce Comité par un discours à l'occasion du départ en retraite de Marie-José MAKAREINIS, Directrice Générale des Services en poste depuis 2012 et présente le parcours de sa carrière. Elle annonce son successeur, Didier IMBERT qui prendra ses fonctions le 15 février 2021.

II. ORDRE DU JOUR

1. - MODALITES DE REUNION A DISTANCE DU COMITE SYNDICAL

Mme la Présidente soumet au vote les modalités de tenue de la réunion de Comité en visioconférence.

Les membres du Comité, à l'unanimité, approuvent les modalités de réunion à distance du Comité Syndical.

2. - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 27 JUILLET 2020

Mme la Présidente soumet le compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical à l'approbation des membres du Comité. Elle indique que ce compte-rendu a été transmis à l'ensemble des délégués le 27 novembre 2020 et n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le compte-rendu est approuvé à la majorité.

3. - DESIGNATION D'UN 8^{EME} VICE-PRESIDENT

Mme la Présidente rappelle que lors du Comité Syndical du 27 juillet 2020, sept Vice-Présidents ont été désignés. Cependant, considérant la volonté de l'exécutif du Syndicat de fonctionner avec huit Vice-Présidents, au lieu de sept actuellement, il est proposé que M. Henri BONADA, neuvième sur la liste présentée au Comité d'Installation du SIEL-TE Loire soit donc potentiellement huitième Vice-Président.

Mme la Présidente présente les délégations des Vice-Présidents. M. Pierre SIMONE, en charge de la transition énergétique ; M. Bernard SOUTRENON, en charge du Très Haut débit ; M. Marc CHAVANNE en charge des Finances, et Vice-Président du secteur sud ; Mme Patricia CHAUVE, en charge de la Communication et du Réseau d'Objets Connectés (ROC) ; M. Thierry GOUBY en charge des Ressources Humaines et Vice-Président du secteur centre ; M. Jean-Louis CHOUVELLON, en charge de la Concession de distribution publique d'électricité et de gaz ; M. Xavier VILLARD, Vice-Président en charge du secteur nord.

Mme la Présidente propose que M. Henri BONADA soit en charge l'Électrification rurale, l'Éclairage public, L'Étude Prospective de l'Aménagement du Territoire (EPAT) et le réseau Eborn.

Les membres du Comité, à la majorité, actent que le Bureau fonctionnera avec le maximum statutaire de huit Vice-Présidents et approuvent que dans l'ordre de la liste élue par le Comité du SIEL-TE Loire du 27 juillet 2020, M. Henri BONADA soit le huitième Vice-Président.

4. - ADHESION DU SYNDICAT D'ETUDES ET D'ELIMINATION DES DECHETS DU ROANNAIS (SEEDR) AU SIEL-TE LOIRE

Mme la Présidente explique que l'article 5.1 des statuts du SIEL-TE Loire stipule que l'adhésion au Syndicat peut être sollicitée par toute personne publique, notamment par des syndicats intercommunaux. L'adhésion est décidée par délibération concordante du Comité Syndical prise à la majorité simple et de l'organe délibérant de la personne publique qui sollicite son adhésion. Par délibération, en date du 27 octobre 2020, le Syndicat d'Études et d'Élimination des Déchets du Roannais (SEEDR), a acté l'adhésion au SIEL-TE Loire. Le SEEDR est un Syndicat mixte fermé qui assure la compétence tri, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés du Roannais, déléguée par les 111 collectivités adhérentes.

Les membres du Comité, à la majorité, approuvent l'adhésion de ce nouveau membre au SIEL-TE Loire.

5. - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Mme la Présidente demande à M. CHAVANNE, Vice-Président en charge des finances, de présenter ce rapport.

Budget Principal

La section fonctionnement du budget principal s'équilibre à 25 788 610 € et celle de « l'investissement » à 43 992 500 €.

BILAN 2020

Réseau Electrification :

Aide exceptionnelle pour dégâts sur le réseau d'éclairage public pour une commune adhérente avec un surcoût de 1500 €.

3200 ballons fluos restent à changer pour une mise aux normes

Baisse prévisible de 17 % des travaux historiques.

Suite aux dégâts liés aux intempéries, une enveloppe supplémentaire du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) d'un montant de 480 000 € a été attribuée au SIEL-TE. Les travaux liés sont en cours sur le deuxième semestre 2020.

Diminution de la TCCFE de 3 % du fait de la crise sanitaire

Depuis juillet 2020, les bornes installées par le SIEL-TE Loire ont été intégrées à la DSP Eborn qui regroupe 11 Syndicats d'énergies et gère 1200 bornes (dont 98 pour le SIEL-TE Loire).

Transition énergétique :

Le programme Révolution représente 376 000 € de dossiers engagés en 2020. Concernant la télégestion, 20 sites avec travaux sont en cours.

Numérique :

La mise en place du programme « Réseau d'Objets Connectés » s'est concrétisé en 2020 avec la rédaction en cours d'une convention sur l'utilisation de ces outils à l'usage des adhérents.

ZOOM SUR LES SUBVENTIONS

Etat dossier	nombre	montant
Perçu	2	44 650 €
Accordé	4	329 026 €
En attente instruction	3	538 872 €
Refusé	2	394 882 €
Dépôt fin 2020	3	818 000 €

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (estimation 2020)

CAF brute	Remboursement emprunt	CAF nette	Encours de la dette	Ratio de désendettement
7 058 814.46	1 393 536.11	5 665 278.35	14 674 375.76	2.08

PROJECTION 2021

Réseau électrification :

Dépenses

Objectif de modernisation du parc d'éclairage public avec le remplacement des ballons fluos, l'installation de sources moins énergivores, et la mise en place de systèmes de suivi plus interactifs.

Nouveau marché de maintenance en cours d'analyse (stabilité de l'enveloppe).

Géoréférencement des réseaux d'éclairage public : 3 à 4 millions d'euros.

Impact du plan de relance déposé par le SIEL-TE auprès de la Préfecture et de la Région avec 3 niveaux d'intervention immédiate et des opérations qui pourraient démarrer début 2021.

Développement de la sécurisation et fiabilisation des réseaux électriques.

Evolution du parc de bornes électriques

Recettes

Reprise des négociations du cahier de charges avec ENEDIS qui arrive à échéance en janvier 2023, ce qui aura un impact important sur la trésorerie du Syndicat.

Montant prévisionnel de la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité) prudentiel qui prend en compte la baisse des consommations durant la période du confinement (5.4 Millions d'€uros pour les communes rurales et 3.8 Millions d'€uros pour les communes urbaines).

Augmentation prévue de 45 000 € du FACE (*Fonds d'Amortissement des charges d'Electrification*).

Stabilité de la RODP (*Redevances d'Occupation du Domaine Public*) Electricité et Gaz (291 000 €).

L'enveloppe 2021 de la Part Couverte par le Tarif (PCT), est fixée à 450 000 €uros.

Transition Energétique :

Rénovation énergétique du patrimoine public

Développement des outils de maîtrise de l'énergie

Numérique :

Mise en place du programme de Réseau d'Objets Connectés (vidéo protection / Groupe Fermé d'Utilisateurs)

Budget THDT

La section « fonctionnement » du budget annexe « très haut débit télécom » s'équilibre à 9 949 000 € et celle de « l'investissement » à 48 153 500 €.

BILAN 2020

Redevances THD (en k€)	R1	R2	R3	R4	TOTAL
	Redevance Fixe	Liée aux abonnements	Liée au débit des prises	Liée au chiffre d'affaires	
2019	750	3 237	1 259	0	5 246
2020	0	4 454	1 365	1 947	7 766

Au 7 décembre 2020, 183 185 prises livrées, 94 666 en exploitation et 74 552 abonnements contractualisés ou en cours.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (estimation 2020)

CAF brute	Remboursement emprunt	CAF nette	Encours de la dette	Ratio de désendettement
3 467 342.01	2 343 819.47	1 123 522.54	61 912 205.64	17.86

M. CHAVANNE précise que l'estimation de la capacité d'autofinancement 2020 reste prudente avec des incertitudes quant au montant de la redevance R4. Ce budget n'est pas excédentaire car il y a plus de 60 Millions d'euros que le SIEL-TE doit encore rembourser.

PROJECTION 2021

Versement du FEDER (*Fonds Européen de Développement Régional*) (acompte et solde) pour 3.2 Millions d'euros.

Rachat des prises STOC (*Sous-Traitance Opérateurs commerciaux*) estimé à 17.5 Millions d'euros.

Vie du réseau estimée annuellement à 5.3 Millions d'euros (élagage, dissimulation, extension...).

M. REY, *Ste Colombe sur Gand* : « Si ce n'est pas trop tard, il serait peut-être bon de rappeler dans nos bulletins municipaux la liste des opérateurs commercialisant la fibre et aux retardataires éventuellement rappeler la démarche pour demander à être raccordés ».

M. SIMONE, *Vice-Président*, explique qu'il est préférable de solliciter THD42 pour installer la prise car cela évite de confier aux opérateurs ces travaux qui souvent ne sont pas de qualité. Il convient de promouvoir la possibilité de se rendre sur le site THD42 et de faire installer la prise optique chez le particulier via THD42.

M. GOUBY, *Vice-Président*, complète en indiquant qu'un support de présentation pour les administrés a été envoyé aux communes et que le rôle de chaque délégué est de relayer cette information au sein des communes et EPCI.

M. BRIBI, *Burdignes* demande si le déploiement est terminé.

M. SIMONE, *Vice-Président*, confirme que le déploiement est clos dans sa globalité. Cependant, en parallèle, le SIEL-TE doit gérer la vie de réseau c'est-à-dire les enfouissements, renforcements, sécurisations et extensions.

Mme la Présidente précise que la construction du réseau est terminée depuis début mars 2020, avec une commercialisation totale depuis août 2020.

M. BRIBI, *Burdignes*, signale qu'il y a encore des bâtiments en attente de raccordement sur un même hameau.

M. SIMONE, *Vice-Président*, répond qu'il convient de se connecter au site THD42, de cliquer sur la pastille pour prendre un rendez-vous afin que les opérateurs qui travaillent pour le SIEL-TE puissent venir installer la prise dans le bâtiment.

M. SOUTRENON, *Vice-Président*, explique qu'il reste quelques prises qui n'ont pas été posées lors du déploiement initial, mais que cela est en cours. Il confirme qu'il convient de se rendre sur THD42.fr pour lancer la procédure de raccordement.

M. BRIBI, *Burdignes*, souligne que cela a été fait mais que le bâtiment est en rouge donc en attente de travaux.

Mme la Présidente répond que cela signifie qu'il y a encore des actions à réaliser.

M. SOUTRENON, *Vice-Président*, précise qu'il est au courant du dossier et qu'il suit ce cas spécifique.

M. FORCHEZ, *La Chambonie* attire l'attention sur le fait de ne pas sous-estimer les travaux d'entretien (élagage).

M. CONSTANS, *Crémeaux* interpelle sur l'importance de la maintenance car certains prestataires « saccagent » les installations.

M. MOLLARD, *Panissières*, est d'accord avec la remarque de M. Constans.

Mme CHAUVÉ, *Vice-Présidente*, insiste sur le fait que le mieux habilité en terme de rapidité et d'efficacité pour installer la prise est le SIEL-TE et qu'il convient de bien communiquer les documents mis à disposition sur l'extranet du SIEL-TE aux administrés, pour expliquer comment avoir la prise.

M. SIMONE, *Vice-Président*, invite les délégués à contacter soit le correspondant « service » soit le correspondant « élu » pour gérer toutes les situations spécifiques.

M. CHAUX, *Les Salles* souhaite savoir si dans les communications municipales, il peut affirmer que la Loire est le premier département totalement fibré en zone rurale.

M. SOUTRENON, *Vice-Président*, répond que le SIEL-TE est en tête suivi par le département de L'Oise. Mme la Présidente confirme que le déploiement en desserte et collecte est terminé sur le tout le département.

M. BRUYAS, *Valfleury*, ne comprend pas, car le déploiement n'est pas terminé dans toutes les communes du département, notamment sa commune.

M. SOUTRENON, *Vice-Président*, explique que Valfleury se trouve en zone AMII (*Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement*) qui ne dépend pas du SIEL-TE et qui est géré par l'opérateur Orange.

M. BOULOT-TULOUP, *Changy* indique qu'il convient de préciser aux concitoyens qu'ils doivent demander la prise au SIEL-TE avant de prendre contact avec un opérateur.

M. PICARD, *Bellegarde en Forez* demande la signification d'un point de mutualisation.

M. SOUTRENON, *Vice-Président*, répond qu'il s'agit d'un concentrateur technique qui permet de desservir plusieurs habitations. Un point de mutualisation (PM) permet de desservir 500 à 1200 usagers.

M. LAGET, *Châteauneuf* souhaite que soit rappelé l'obtention du label « zone fibrée » délivré par l'ARCEP.

M. SOUTRENON, *Vice-Président* précise que le SIEL-TE a été le 1^{er} porteur de RIP (*Réseau d'Initiative Publique*) à déposer un dossier pour 2 EPCI, les Communautés de commune des Vals d'Aix et Isable et Pays d'Urfé, soit 23 communes. Le label « zone fibrée » a été attribué par l'ARCEP suite au déploiement complet de la fibre sur ces 2 territoires et c'est une première en France.

M. FORCHEZ, *La Chambonie*, demande si un programme d'élagage est prévu.

M. GOUBY, *Vice-Président*, confirme que cela est prévu.

Budget Installations énergétiques

La section « fonctionnement » du budget annexe installations énergétiques s'équilibre à 2 125 647 € celle de « l'investissement » à 3 243 000 €.

BILAN 2020

Photovoltaïque :

Lancement d'un marché de maintenance photovoltaïque.

Etude de faisabilité pour 14 ombrières au sein la Communauté de Communes de Forez Est.

Marché de maîtrise d'œuvre pour la centrale au sol de St Genest Malifaux.

Chaufferie bois :

4 projets lancés sur l'exercice et toujours en cours.

Chaufferie bois sur la commune de Chagnon en maîtrise d'œuvre 8.5%.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (estimation 2020)

CAF brute	Remboursement emprunt	CAF nette	Encours de la dette	Ratio de désendettement
838 989.87	285 791.02	327 429.80	7 621 208.08	9.15

PROJECTION 2021

Photovoltaïque :

Démarrage des travaux de la centrale au sol de St Genest Malifaux pour 2 millions d'euros.

Maintien de l'enveloppe de reversement de la maîtrise de demande en énergie de 50 000 €.

Inquiétudes sur les subventions en matière de photovoltaïque car la Région AURA arrête le versement de ses subventions.

Chaufferie bois :

Pas de projet défini mais des études de faisabilité en cours (le prix du fioul est très bas à l'heure actuelle).

Autres énergies renouvelables :

Réflexion sur des travaux de géothermie.

Réflexion sur le développement de l'hydrogène vert.

Mme AUDIN-VERNET, Verrières en Forez, demande pour quelles raisons la Région AURA se retire du photovoltaïque ?

Mme la Présidente explique que la Région considère que ces opérations n'ont pas besoin d'aide car elle les juge rentables, ce que le SIEL-TE ne partage pas notamment pour les ombrières photovoltaïques qui nécessitent un important investissement.

M. DIMIER, La Talaudière, informe que la commune lance une réflexion sur une éventuelle chaufferie bois.

M. BOIRE, Roannais Agglomération, souhaite rebondir sur la décision de la Région qui serait apparemment lié à une assez bonne « inertie » de ce secteur qui semblerait plutôt sécurisé.

M. LYON, Cottance, trouve qu'il s'agit d'un triste signal envoyé par la Région alors que l'on cherche à inciter les particuliers à sortir des énergies fossiles.

M. HENRIOT, St Pierre de Bœuf, estime que la suppression des aides permettra d'arrêter de subventionner des panneaux solaires chinois. Mme la Présidente précise que le SIEL-TE privilégie les panneaux européens depuis de longues années.

Mme la Présidente indique que la Région de ne se désengage pas complètement, elle estime que « les projets classiques d'installations photovoltaïques sont relativement rentables » et que « les aides publiques ne sont pas des plus significatives pour que ce type de projets puisse se réaliser », il paraît plus pertinent à la Région d'apporter son aide pour le montage de centrales villageoises qui est plus complexe et qu'elle souhaite encourager. Mme la Présidente précise que M. HEYRAUD, membre du Bureau et conseiller régional a proposé un amendement afin que la Région révisé sa position poursuive l'attribution de ces aides.

Mme la Présidente précise que la Région laisse une porte ouverte sur le déploiement d'une feuille de route photovoltaïque, ce qui n'empêche que cela remet en cause les projets du Syndicat programmés en 2021.

M. SIMONE, Vice-Président, informe que la Commission Permanente de la Région se réunit ce jour même et que M. HEYRAUD, membre du Bureau au titre de la CDC des Monts du Pilat et Conseiller Régional a proposé un amendement afin que la Région poursuive l'attribution de ces aides.

M. BRET, Savigneux, s'interroge sur le montant des subventions de la Région et si l'absence de subvention met en péril les réalisations prévues ? ».

M. SIMONE, Vice-Président, répond que la subvention de la Région sur les projets photovoltaïques était de l'ordre de 15% du montant éligible. Il affirme que la suppression de ces aides met en péril les projets prévus notamment les installations ombrières dont le modèle économique s'appuie aussi sur cette subvention, ce qui déséquilibre le montage financier sur lequel le SIEL-TE est en train de retravailler.

M. CONSTANS, Crémeaux, observe que c'est toujours complexe pour les petites centrales villageoises vu que le prix d'achat continue de descendre.

M. REY, Ste Colombe sur Gand, demande si le critère « installation EnR » rapporte un point via le programme Révolution.

M. SIMONE, Vice-Président, souligne qu'il est privilégié la diminution des consommations plutôt que la production mais qu'effectivement les EnR font partie des points attribués.

Mme la Présidente annonce que le Bureau a approuvé l'augmentation du plafond Révolution qui passera de 10 000 € à 20 000 € en 2021.

Budget Groupement d'achat d'énergies

Le budget annexe « groupement d'achat d'énergies » s'équilibre à 11 980 000 €.

BILAN 2020

Peu de nouveaux adhérents sur l'année.

Groupement de commandes d'achat bois : 20 adhérents pour les granulés et 1 pour les plaquettes.

Groupement Propane : en cours d'analyse mais complexité au niveau de la gestion des cuves.

PROJECTION 2021

Arrivée de 2 communes urbaines.

M. CHAVANNE, Vice-Président, informe qu'au total, il y a 291 adhérents dont le SIEL-TE et qu'un adhérent peut conventionner pour plusieurs types d'énergies.

ANALYSE DE LA DETTE

Dettes globales	Taux moyen hors swap	Durée résiduelle moyenne	Durée de vie moyenne
4 607 723.49 €	84 607 723.49 €	84 607 723.49 €	84 607 723.49 €

Budget	Capital Restant Dû	Taux moyen avec dérivés	Durée résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
BA THD	62 150 580.33 €	1,94 %	24 ans	13 ans	14
Budget général	14 705 625.76 €	2,23 %	10 ans	6 ans	9
BA Installations Energétiques	7 751 517.40 €	1,87 %	13 ans	7 ans	10

Mme la Présidente rappelle que pour chacun des sujets, il existe des groupes de travail, et invite les délégués qui le souhaitent à les rejoindre. Elle précise que les groupes de travail sont une instance plus conviviale qui permet plus de dialogue par rapport au Comité.

Les membres du Comité, à la majorité, approuvent le Rapport d'Orientation budgétaire 2021.

6. - DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET INSTALLATIONS ENERGETIQUES

M. CHAVANNE, Vice-Président, poursuit en indiquant que cette décision modificative concerne d'une part les dépenses de fonctionnement avec la réévaluation des intérêts d'emprunt à hauteur de 5000 € qui par un jeu d'écriture sont pris sur le chapitre 011 « autres biens immobiliers » et d'autre part les dépenses d'investissement, concernant un dépôt de consignation auprès de la Caisse des Dépôts dans le cadre du projet de centrale au sol à St Genest Malifaux, à hauteur de 107 000 € qui seront pris au chapitre 27 « constructions ».

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à la majorité, approuvent cette décision.

7. - CONTRACTUALISATION DES EMPRUNTS ET DES LIGNES DE TRESORERIE

M. CHAVANNE, Vice-Président, termine en expliquant que sur le fondement de l'article 3.5 des statuts du SIEL-TE, il est possible pour le Comité de déléguer à Mme la Présidente les attributions relatives à la contractualisation des emprunts et des lignes de trésorerie. Afin de faire face aux demandes de financement liés au développement des projets du SIEL-TE dans le cadre de ses compétences, et de permettre une gestion active des services, il propose au Comité de déléguer ces attributions dans les conditions suivantes :

- Contractualisation des emprunts, sans limite fixée par le Comité
- Contractualisation annuelle des lignes de trésorerie avec une limite autorisée de 15 000 000 € par an

Les membres du Comité, à la majorité, délèguent à Mme la Présidente les attributions énoncées ci-dessus afin d'assurer le bon fonctionnement du syndicat.

8. - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme la Présidente donne la parole à M. GOUBY, Vice-Président, qui remercie le personnel pour leur travail afin de permettre une bonne gestion du Syndicat pour l'ensemble des adhérents.

Il présente le tableau des effectifs et les modifications proposées à compter du 1er janvier 2021, afin de tenir compte des recrutements à intervenir ainsi que des différents avancements et promotions possibles au cours de l'année notamment la suppression de certaines catégories qui avaient été prévues dans le cadre du recrutement du futur Directeur Général des Services. Il est aussi prévu de créer un poste à temps non complet 70 % d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe suite à la demande d'un agent.

Il précise que le Comité Technique a émis un avis favorable le 10 décembre 2020.

M. CHARRONDIERE, Urbise, trouve que le nombre de contractuels est important.

M. GOUBY, Vice-Président, explique qu'il y a un certain nombre de postes liés à des expertises techniques qui nécessitent des compétences spécifiques. Mme la Présidente ajoute qu'il s'agit de compétences qui n'existent pas dans la fonction publique territoriale classique que ce soit sur la partie THD, énergie ou électrification.

Les membres du Comité, à la majorité, décident de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2021.

9. - AFFERMAGE DE SERVICE PUBLIC FIBRE OPTIQUE - THD42 - AVENANT 10

M. SOUTRENON, Vice-Président, présente le projet d'avenant n°10 relatif au nouveau catalogue de service FttH passif et actif (version 20.01) et à la modification des conditions générales de mise en œuvre de ce catalogue ; la modification de l'article 7.6 « Remise des ouvrages et équipements constitutifs du Réseau au Délégitaire » de la convention de délégation de service public pour y intégrer le traitement des malfaçons qui sont imputables au SIEL-TE en tant que Maître d'Ouvrage du réseau, et d'y ajouter une annexe 16.33 « Traitement des malfaçons » détaillant la procédure d'intervention ; apporter des compléments à l'article 7.1 « Principes de réalisation du réseau » de la convention de délégation de service public pour définir de nouvelles modalités de mise en œuvre des opérations de dévoiement, enfouissement et dissimulation, dans le nouveau cadre de l'exploitation et la vie du réseau ; la modification de la grille tarifaire du service d'accès aux infrastructures de génie civil (objet de l'avenant 9), pour tenir compte de la demande des Fournisseurs d'accès internet (FAI) de globaliser les coûts de location des infrastructures dans le cadre d'une adduction aux Points de Mutualisation (PM), autrement appelée offre de pénétrante PM, et de mettre en place des tarifs plus attractifs.

Il précise que le Comité Technique et la Commission Consultative des Services Publics Locaux ont émis un avis favorable le 10 décembre 2020.

Les membres du Comité, adhérents à la compétence, à l'unanimité, approuvent ce projet d'avenant n°10.

10. - RAPPORTS DE GESTION SEM SOLEIL ET SPL OSER

M. CHAVANNE, Vice-Président, expose, à la demande de Mme la Présidente, ces deux rapports. Il explique que le SIEL-TE est actionnaire de la Société d'Economie Mixte « Solidarité Energie Innovation Loire » (SEM Soleil) dont il détient 82.84 % de capital. Le montant de celui-ci est de 2 110 995 €. Il présente les principaux événements : Augmentation des recettes des centrales photovoltaïques de Génilac et Yssingeaux ; tensions de trésorerie sur le projet Pilat Solaire en raison de retard d'instruction des dossiers par EDF Obligations d'Achat ; mise en fonctionnement du projet méthanisation Methamoly le 11 janvier 2019 avec une première injection sur le réseau en mars 2019 ; démarrage des travaux du projet Méthanisation à Montbrison début 2021 ; le projet des Ailes de Taillard a reçu un avis favorable du Conseil de Surveillance sur une participation au capital.

Le SIEL-TE Loire est également actionnaire de la Société Publique Locale « OSER » (SPL OSER) dont il détenait 0,58 % du capital au 31 décembre 2016. Le montant de celui-ci était alors de 9.362.080 € et a augmenté en 2017. Le SIEL -TE possède aujourd'hui 0,46 % des actions. La SPL a pour objet la réalisation de prestations de services ou de toute forme d'investissement et/ou financement en rénovation énergétique, destinés à améliorer la performance énergétique des bâtiments des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Les membres du Comité à la majorité, approuvent ces rapports de gestion.

11. - SEM SOLEIL- EVOLUTION DU MODE D'ADMINISTRATION

M. CHAVANNE, Vice-Président, explique que la SEM SOLEIL est aujourd'hui organisée selon un mode de gouvernance dualiste : Conseil de Surveillance (élus) qui fixe les orientations, et Directoire, responsable de la gestion. Le mode d'organisation est extrêmement minoritaire dans la gestion des Entreprises Publiques Locales. Suite au départ de M. Olivier NEFF, Président du Directoire, et à la nécessité de mise à jour des statuts, du fait de l'entrée de nouveaux actionnaires, il est proposé de faire évoluer le mode d'administration vers un mode moniste et faire gérer la SEM SOLEIL par un Conseil d'Administration. Dans ce cadre, il convient de désigner, les représentants du SIEL-TE Loire, actionnaire majoritaire, au Conseil d'Administration de la SEM (maximum 10). Pour rappel à ce jour, les représentants désignés sont Messieurs SIMONE, CHAVANNE et SOUTRENON. Il est proposé de désigner, en complément, Mme THIVANT, Mme CHAUVE, M. CHOUVELLON, M. GOUBY, M. VILLARD, M. BONADA, M. GANDILHON.

Mme COUVREUR, Apinac, interroge sur le nombre de membres du Conseil d'Administration.

Mme la Présidente répond qu'il y a au total 18 membres.

Les membres du Comité, à la majorité, approuvent l'évolution du mode d'administration de la SEM SOLEIL afin qu'elle soit gérée par un Conseil d'administration et la désignation des 7 représentants du SIEL-TE Loire au Conseil d'administration de la SEM SOLEIL.

III. INFORMATION GENERALE

a) FRANCE RELANCE

Mme la Présidente explique que face à la crise économique née de la situation sanitaire du Covid-19, le Gouvernement a décliné, le 3 septembre dernier, une série de mesures de soutien à l'économie et aux collectivités locales à hauteur de 100 Milliards d'euros visant notamment à construire la France de 2030. Le plan France Relance est articulé autour de deux ambitions principales : accompagner la transition écologique du pays et renforcer la cohésion sociale. Limité dans le temps, France Relance soutiendra des projets mûrs et prêts à être mis en œuvre sur 2021-2022.

Les mesures en lien avec les compétences du SIEL-TE sont la rénovation énergétique des bâtiments ; l'aide à l'achat des véhicules propres ; le développement d'une filière d'hydrogène vert ; l'amélioration de la résilience des réseaux électriques et transition énergétique en zone rurale ; le soutien aux collectivités territoriales ; les dynamiques territoriales et contractualisation.

Le 23 octobre 2020, une circulaire du Premier Ministre est venue préciser les modalités de territorialisation du plan de relance en distinguant quatre types d'intervention : mesures nationales type bonus écologique, prime à la conversion ; appel à projets déconcentrés via les opérateurs régionaux (ADEME, Agence de l'eau...) ; enveloppes spécifiques dédiés aux Préfets et/ou aux Régions ; crédits déconcentrés au fur et à mesure de la consommation des financements.

En termes de gouvernance, un comité régional de pilotage et de suivi, co-présidé par le Préfet de Région et le Président de Région, réunira les représentants des collectivités, partenaires sociaux, services déconcentrés de l'Etat... Les Préfets de Région devront consulter « systématiquement » les préfets de département pour les opérations localisées à cette échelle via la création d'un Comité Départemental du Plan de Relance.

Mme la Présidente précise que le SIEL-TE a demandé à être représenté dans ces instances.

Mme la Présidente sollicite les collectivités afin de consolider leurs projets dans les domaines suivants : l'éclairage public, le réseau électrique, la mobilité verte, la maîtrise et l'efficacité énergétique des bâtiments publics, les énergies renouvelables, le très haut débit et les territoires collectés.

Elle indique que les services du SIEL-TE ont préparé un dossier assez global afin de quantifier les travaux qui peuvent être entamés assez rapidement et qu'un courrier a été envoyé à l'ensemble des entreprises qui travaillent avec le SIEL-TE pour les questionner sur leur disponibilité pour démarrer des projets.

M. CONSTANS, Crèmeaux, considère qu'augmenter le parc du « gaz » pour le transport avec des petites productions de gaz local serait bien mieux que le « tout électrique ».

M. SIMONE, Vice-Président, est d'accord et trouve que cela est complémentaire. Il indique que le SIEL-TE s'intéresse à la mise en place d'un démonstrateur, sur la commune de Châteauneuf, afin de pouvoir utiliser l'hydrogène produit.

Mme PEYSSELO, CDC du Pilat Rhodanien, demande si les dissimulations des réseaux sont concernées par le plan de relance.

Mme la Présidente répond que les dissimulations de réseaux sont bien prévues. Elle ajoute qu'il ne faut pas hésiter à solliciter les techniciens référents ou les élus de secteurs du SIEL-TE. Elle précise que ce qui compte c'est d'avoir des projets prêts à démarrer et que le SIEL-TE restera attentif à faire redescendre les aides auprès des collectivités. M. SIMONE, Vice-Président, donne l'exemple de l'appel à projets Révolution, qui verra son plafond ou pourcentage d'aide augmenter, si le plan de relance du SIEL-TE est accepté.

M. VACHERON, St Georges Haute Ville, souhaite savoir s'il est possible d'avoir cette présentation notamment les tableaux (projets) par mail. M. SIMONE, Vice-Président, informe que la présentation du Comité sera mise en ligne sur l'extranet.

b) SYNTHÈSE DES COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU BUREAU DU 18 SEPTEMBRE ET 16 NOVEMBRE 2020

A - TRAVAUX ET INTERVENTIONS : RESEAUX

a) Travaux programmés - Bureaux des 18 septembre et 16 novembre 2020

(Pour un montant total HT de euros dont euros à la charge du SIEL-TE).

	Montant total HT €	Charge du SIEL-TE €
Renforcement et extensions	2 454 888	2 113 292
Eclairage public	2 298 784	288 690
Esthétique	1 333 065	490 274
Sécurisation	1 745 897	1 745 897
Bornes de recharges	12 034	4 504
Réseau Fibre Optique	5 005 176	4 351 371
Energie	681 427	654 500

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent les listes de travaux.

B - SERVICE PUBLIC

a) Commande publique

- Groupement d'achat d'électricité et de gaz (Bureau du 18 septembre 2020)

Voté à l'unanimité

b) Domaine et patrimoine

- Ventes de terrains - Communes de Roanne ; St Romain la Motte et Bonson (Bureau du 16 novembre 2020)

Vote à l'unanimité

C - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

a) Bureau

- Désignation des représentants du SIEL-TE aux différentes Commissions institutionnelles et auprès d'organismes (Bureau du 18 septembre 2020)

Voté à l'unanimité

- Modalités de réunion à distance du Bureau syndical (Bureau du 16 novembre 2020)

Voté à l'unanimité

- Commission consultative des services publics locaux (Bureau du 16 novembre 2020)

Voté à l'unanimité

b) Personnel

- CGAS-SIEL-TE - Demande de subvention complémentaire et arbre de Noël (Bureau du 18 septembre 2020)
Voté à l'unanimité

c) Comptabilité - Finances

- Indemnités des élu(e)s (Bureau du 18 septembre 2020)

Accord

Voté à l'unanimité

- Candidature au plan de relance du Conseil Départemental de la Loire (Bureau du 18 septembre 2020)

Voté à l'unanimité

- Expérimentation « Eclairage public intelligent » (Bureau du 18 septembre 2020)

Voté à l'unanimité

- Chute de grêle - Aide exceptionnelle pour dégâts sur le réseau d'éclairage public (Bureau du 16 novembre 2020)

Voté à l'unanimité

d) Locaux

- Convention de mise à disposition local salle atrium au CGAS (Bureau du 16 novembre 2020)

Voté à l'unanimité

e) Juridique

- Demande d'autorisation d'ester en justice (Bureau du 16 novembre 2020)

Voté à l'unanimité

D - ENERGIES ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Photovoltaïque

- Marché de maintenance des installations photovoltaïques en maîtrise d'ouvrage (Bureau du 18 septembre 2020)

Voté à l'unanimité

- Maîtrise d'œuvre d'un projet d'installation photovoltaïque sur la commune de Châteauneuf - Projet Immo Bois (Bureau du 18 septembre 2020)

Voté à l'unanimité

b) Actions en partenariat

- Contrat de développement territorial ENR (Bureau du 16 novembre 2020)

Voté à l'unanimité

- Candidature à l'AMI Sequoia du programme ACTEE 2 - Projet SYCOMORE (Bureau du 16 novembre 2020)

Voté à l'unanimité

E - NOTES D'INFORMATION

Plusieurs notes d'information de portée générale et ne nécessitant pas de délibération ont été présentées aux différents bureaux.

Bureau du 18 septembre 2020

- Concours « Les Ecoloustics » 2020-2021
- Salon TEEP (Transition Energétique et Eclairage public) - 2021

Bureau du 16 novembre 2020

- Rapport d'orientation budgétaire 2021
- Revalorisation des modes contributifs et participatifs
- Rapports de gestion SEM SOLEIL et SPL OSER
- SEM SOLEIL - Evolution du mode d'administration
- Communication des synthèses du contrôle de concession du SIEL-TE Loire pour l'année 2019
- Suppression des aides aux financements des installations PV pour les collectivités
- Affermage de service public fibre optique - THD42 - Avenant 10

IV. QUESTIONS DIVERSES

-Bilan des réunions de secteurs

Mme la Présidente laisse la parole à M. GOUBY, Vice-Président, qui présente le bilan, avec 17 réunions qui ont réuni au total 183 élu(e)s. Les thèmes abordés ont été la présentation du SIEL-TE ; la répartition des secteurs, les conférences et commissions ; les compétences obligatoires et optionnelles ; dialogue et perspectives.

Il fait un retour du questionnaire de satisfaction et précise que des webinaires seront organisés notamment pour les thématiques suivantes : Eclairage public ; SAGE ; ROC42.

M. VILLARD, Vice-Président, indique que l'ensemble de ces réunions étaient très intéressantes car les techniciens présents ont pu répondre aux interrogations des élus. Il a relevé effectivement une envie des délégués de prolonger ce type de rencontre tout le long du mandat notamment sous forme de webinaire.

M. CHAVANNE, Vice-Président, espère que les prochaines réunions pourront se tenir de manière physique. Il précise que ces réunions répondent à l'engagement de proximité annoncé pendant la campagne électorale.

Il rappelle que les communes ont dû recevoir une fiche avec les interlocuteurs privilégiés du SIEL-TE, élus et services. Il insiste sur le fait de ne pas hésiter pas à entrer en contact avec le SIEL-TE pour proposer des projets mais aussi faire part des différentes difficultés rencontrées.

M. SIMONE, Vice-Président, ajoute que sur cette fiche, les adhérents peuvent retrouver le mot de passe et l'identifiant permettant de se connecter sur l'extranet, Géoloire, etc....

Mme CHAUVE remercie les élus pour l'intérêt porté au travers de ces réunions, des Groupes de Travail.

Mme la Présidente termine en soulignant l'intérêt de réunions en petits groupes et incite aussi les délégués à s'inscrire aux groupes de travail qui sont des instances d'échanges et de dialogues et qui permettent de comprendre les différentes compétences du SIEL-TE.

Mme la Présidente informe l'assemblée que le prochain Comité se tiendra le 8 février 2021 à 17h00.

La séance est levée à 19h15